

**Sujet :** [REDACTED] PPVE Fers et Métaux Fougerolles-Saint-Valbert

**De :** Philippe Laborie [REDACTED]

**Date :** 04/05/2024 10:19

**Pour :** pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Bonjour

à 67 ans, mon épouse et moi habitons Fougerolles-Saint-Valbert depuis 33 ans.

Nous sommes heureux de donner notre avis sur cette entreprise et déçus que toute la population ne soit pas mieux informée de cette enquête. Sans l'ADEF (association pour la Défense de l'Environnement) personne ne serait au courant de cette enquête publique.

Nous regrettons fortement l'implantation de cette entreprise en plein milieu de la ville. Evidemment tous les riverains même un peu plus éloignés se plaignent des nuisances sonores et visuelles, sans parler des énormes camions qui traversent le centre ville.

Manifestement, les dirigeants se soucient peu de la raison majeure de notre message : l'environnement . Les sols ne sont pas protégés et les dépôts de métaux n'en finissent plus de suinter leurs produits toxiques dans le sol. On apprend que cette entreprise souhaite développer encore plus le traitement des batteries . On ne peut donc que s'inquiéter des conséquences sur la faune et la flore locale. Depuis des années, on entend parler de la pollution constatée dans la rivière qui touche l'entreprise. De faibles mesures de protection se semblent pas atténuer ces rejets toxiques. Evidemment cette entreprise travaille dans le domaine du recyclage ce qui devrait aller de paire avec la protection des milieux naturels. Au lieu de cela, des parkings sont créés (avec du bitume non filtrant évidemment )et la moindre petite forêt ou prairie est condamnée !!!! sans étude préalable et surtout sans avertir personne.

On ne demande pas la fermeture de cette industrie mais une implantation dans un lieu plus adapté à condition de tout mettre en oeuvre pour limiter les pollutions inhérentes à ce genre d'activité.

Des études ont été faits et les résultats prouvent que **l'entreprise est hors la loi sur une douzaine de points.**

Le directeur demande 30 millions pour changer de lieu ce qui est négligeable face aux dégâts irréversibles causés par beaucoup de négligence et comme toujours seuls les profits comptent et on nous met toujours en avant la perte potentielle d'une quarantaine d'emploi .

On demande donc que cette entreprise déménage dans une zone adaptée avec un suivi réel de son impact sur l'environnement.

Le recylace oui, la destruction des milieux naturels non.